Vous êtes appelé·es à voter pour la Commission Consultative Paritaire des Agent·es Non-titulaires (CCPANT) qui est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux :

- licenciements intervenant après la période d'essai ;
- sanctions disciplinaires (hors avertissement et blâme) ;
- non-renouvellement de contrat pour les agent·es détenant un mandat syndical ;
- révision du compte rendu de l'entretien professionnel (après recours hiérarchique) ;
- réemploi suite à un problème de titre de séjour ou d'interdiction.

SUD Éducation s'engage pour les droits de TOUTES et TOUS les contractuel·les, pour une défense rigoureuse lors des procédures et un accompagnement individuel lors des commissions.

SUD ÉDUCATION AUX CÔTÉS DES CONTRACTUEL·LES !

- Titularisation : accompagner et soutenir les collègues vers les concours de la fonction publique.
- Planification active de la cédéisation (CDI) : exiger un suivi transparent de l'ancienneté pour que chaque agent·e éligible passe en CDI sans obstacle administratif.
- Rompre avec la logique de précarisation systématique des services.
- Augmentation des salaires des contractuel·les basée sur le point d'indice.
- Accès effectif à la formation : garantir que les contractuel·les bénéficient des mêmes droits que les titulaires au développement professionnel et à la préparation des concours.
- Exiger un régime indemnitaire pour toutes et tous les contractuel·les.



LA PRÉCARITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ !
Du 3 au 10 décembre, ne laissez pas les autres décider pour VOUS.
Votez pour **SUD Éducation** !

UNE DÉFENSE À LA HAUTEUR DES ENJEUX !

ÉLECTIONS CCPANT – DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

AVEC VOS VOTES, FAITES BOUGER LES LIGNES !



Pourquoi voter SUD Éducation ?

La CCPANT est l'instance où peuvent se décider des moments clés de votre carrière. Nous y porterons votre voix avec fermeté.
Élire les candidat·es de SUD Éducation, c'est s'assurer de :

- *La proximité : des élu·es présent·es au quotidien sur le terrain pour répondre à vos questions et vous conseiller.*
- *L'indépendance : une équipe qui ne transige pas avec vos droits face à la direction.*
- *L'équité : une attention égale portée à tous les statuts de contractuel·les, quel que soit votre service ou votre composante.*

VOTONS éducation Sud | Union syndicale Solidaires